

MARCHE N° 2021089

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DE SOUCHE A NIORT (79)**

**Lot 1 Déconstruction, désamiantage, terrassement, VRD, Génie civil**

Avenant n°2

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 11 avril 2022

d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, EIFFAGE Route Sud-Ouest, sis ZAC de Belle Aire Nort – Rue Christophe Collomb à AYTRE (17441), SIRET 399 307 370 00219, représenté par :

(Qualité, nom, fonction) : .....

.....

d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2021089 relatif à la construction de la déchèterie de Souché à Niort (79), lot 1 Déconstruction, désamiantage, terrassement, VRD et Génie civil, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et EIFFAGE Route Sud-Ouest et notifié le 23/09/2021 ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération autorisant la signature du présent avenant ;

**IL EST EXPOSE CE QUI SUI**

Compte-tenu :

- Que la présence de réseaux amiantés enterrés était suspectée au moment des études. Les réseaux amiantés découverts ont été traités et évacués.
- Que la Maitrise d'Ouvrage a souhaité procéder à quelques ajustements : reprise de l'entrée, du piézomètre et pose de fourreaux destinés à recevoir de futures liaisons fibre optique.
- Qu'une faille polluée sous l'ancien filtre à sable a été découverte.

Ces modifications entraînent des évolutions financières du marché.

**IL EST CONVENU CE QUI SUI :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites aux devis LVA22021, LVA22041, LVA22042 et LVA22043 annexés.

**ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHÉ**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	Montant initial	Montant de l'avenant	Montant total
Montant € HT	810 387,05	76 205,91	886 592,96
TVA 20 %	162 077,41	15 241,18	177 318,59
Montant total € TTC	972 464,46	94 447,09	1 063 911,55

**ARTICLE 3 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte quatre (4) annexes.

Toutes les clauses non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN